



Rupture de reservation de logement

Par **mocqri**, le **09/06/2012 à 08:43**

Bonjour, rnje devais emménager dans un appartement en juillet pour me rapprocher de mon ami. mais nous ne sommes plus ensemble j ai prevenu la proprietaire. il veut que je paie quand meme il me demande de lui payer le preavis a t il le droit alors que je ne suis pas rentre dans le logement. merci

Par **cocotte1003**, le **09/06/2012 à 09:01**

Bonjour, effectivement si vous avez signé le bail vous devez les 3 mois de préavis si le bail est non meublé qui commence à réception de la LRAR que vous lui enverrez pour demander le congé. Durant le période de préavis vous devez payer le loyer et les charges jusqu'à la relocation Si vous n'avez pas signé le bail, vous ne lui devez rien, cordialement